



FLASH INFOS :

Comité d'Entreprise et Négociations

Salaires et primes : rien ne change...

Vos délégués syndicaux :

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 82 35

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bournier
04 68 35 92 16

Alexandra Fabre-
Delmas

05 62 59 24 72

Delphine Freitas
05 59 02 97 47

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

Permanence TOULOUSE

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Rémunération variable (Primes) :

Quelques éléments extraits de l'analyse des rémunérations 2017 :

- 80% des salariés ont perçu une prime d'un montant moyen de 2.885 € dont :
 - 68,9% de techniciens pour un montant moyen de 1.256 €
 - 88,8% de cadres pour un montant moyen de 3.891 €
- 11 salariés de niveau K ont globalement perçu 148.470 €, soit près de 14% de l'enveloppe globale de prime.

Rémunération contractuelle (RCA) : **POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME**

La situation comparée femmes/hommes 2017, par niveaux Convention Collective et ancienneté, permet d'évaluer l'enveloppe nécessaire pour supprimer les écarts constatés à 16,5 k€ pour les hommes et 283 k€ pour les femmes.

→ La Direction propose une enveloppe globale de 45 k€ !!!



La Direction refuse de fournir les éléments de calcul permettant de vérifier la bonne application de l'article 41 de la Convention Collective sur la Garantie Salariale Individuelle (GSI).

Début des négociations salariales (NAO) 2019 :

A ce jour, la Direction propose →

- Augmentation de 0,5% de la RCA (0,6% en 2018) pour les salaires inférieurs à 35 k€ (45 k€ en 2018) = un montant d'augmentation brute de 165 € à 175 € par an alors que l'inflation 2018 est estimée à 1,9%.
- Versement de 250 € sur le Perco (300 € en 2018),
- Pas d'évolution pour le PEE,
- Reconduction des enveloppes de mesures individuelles et de l'enveloppe « égalité » professionnelle de 2018 à iso-effectif.

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr



Le bulletin de paie dans les nuages ?

La Direction a décidé de faire sous-traiter par l'entreprise « PeopleDoc » la dématérialisation de nos fiches de paie. Bien qu'elle promette « un dispositif gratuit, mis à disposition du collaborateur de façon sécurisée et à vie », elle n'a pas su répondre à nos questions sur les garanties de sécurité des données privées des salariés et sur la responsabilité en cas de problème. Elle doit revenir vers nous sur ces points mais maintient une mise en place pour avril 2019.

La loi prévoit que les salariés ont le droit de s'y opposer directement auprès de l'employeur et « par tout moyen conférant une date certaine ».

Prévoyance Décès / Invalidité : les règles changent ?

La Direction du groupe CDN veut modifier la grille des prestations Décès/Invalidité de notre contrat de Prévoyance. Elle souhaite réduire la protection du conjoint en cas de Décès du salarié et améliorer la protection Invalidité du salarié (catégories 2 et 3 uniquement).

La cotisation obligatoire va augmenter de 25% et la Direction n'entend pas augmenter son coefficient de prise en charge.

SODEXO : Carte ou tickets restaurant papier ?

Nous avons demandé à la Direction de laisser le libre-choix aux salariés quant à la répartition des sommes « tickets restaurant » entre les tickets papier et la carte SODEXO. D'autant que l'application Internet de SODEXO permet ce choix et que tous les salariés ne bénéficient pas, là où ils sont implantés, d'un accès équivalent à des commerçants équipés du terminal dédié.

Nous attendons un retour de la Direction, a minima sur le calendrier de mise en place du schéma pour lequel elle optera.

C'est comme ça et pas autrement ! :

Adieu 13^{ème} mois...

Le 13^{ème} mois sera mensualisé dès janvier 2019. La Direction a refusé notre demande de retrait de cette décision unilatérale.

Attention EPDI...

L'EPDI est modifié unilatéralement. La Direction a refusé notre demande de consultation des représentants des salariés, malgré l'impact significatif de cette décision sur l'évaluation annuelle.

Centre Expertise Multimédia ou Banque « A Distance » ?

Les transferts de clients de 27 agences sur le Centre d'Expertise Multimédia sont actés et sont engagés. La Direction a refusé notre demande de consultation des représentants des salariés, malgré l'impact significatif sur l'organisation et les conditions de travail des salariés du réseau.

Lettre de confidentialité, lettre d'engagement, ... et puis quoi encore ?

La Direction n'a pas voulu répondre aux questions des représentants des salariés sur ces éléments.

**L'équipe CFDT vous souhaite de passer de
Bonnes Fêtes
dans la chaleur d'un environnement réconfortant
et vous dit à l'Année Prochaine !**